

Vendôme

LE MAG

À la une

La cuisine centrale remplace
le plastique par de l'inox

Urbanisme

Le dispositif « façades », un levier
pour valoriser le patrimoine

Patrimoine

Une restauration minutieuse
au cœur de l'histoire de la ville



DOSSIER

LES ESPACES VERTS,

UN DÉFI GRANDEUR NATURE

4 | RETOUR EN IMAGES

6 | À LA UNE

- La cuisine centrale remplace le plastique par de l'inox
- Le courage des Rochambelles mis en lumière au cœur de la ville
- Des défibrillateurs accessibles partout en ville
- Pour un partage de la rue en toute sérénité
- La poursuite de l'aménagement des berges du Loir
- Un 10^e site de compostage partagé dans la ville

10 | DOSSIER

LES ESPACES VERTS, UN DÉFI GRANDEUR NATURE



16 | ENVIRONNEMENT

- Continuité écologique : un nouvel aménagement aux Grands-Prés
- Plan Climat : une nouvelle étape majeure pour la transition écologique

18 | URBANISME

- Le dispositif « façades », un levier pour valoriser le patrimoine

19 | PATRIMOINE

- Une restauration minutieuse au cœur de l'histoire de la ville

20 | COMMERCES

- Vos nouveaux commerces à Vendôme

21 | AGENDA

22 | TRIBUNES

23 | INFOS PRATIQUES

PARTAGEZ VOS PLUS BELLES PHOTOS DE
VENDÔME SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM
AVEC #JAIMEVENDOME  



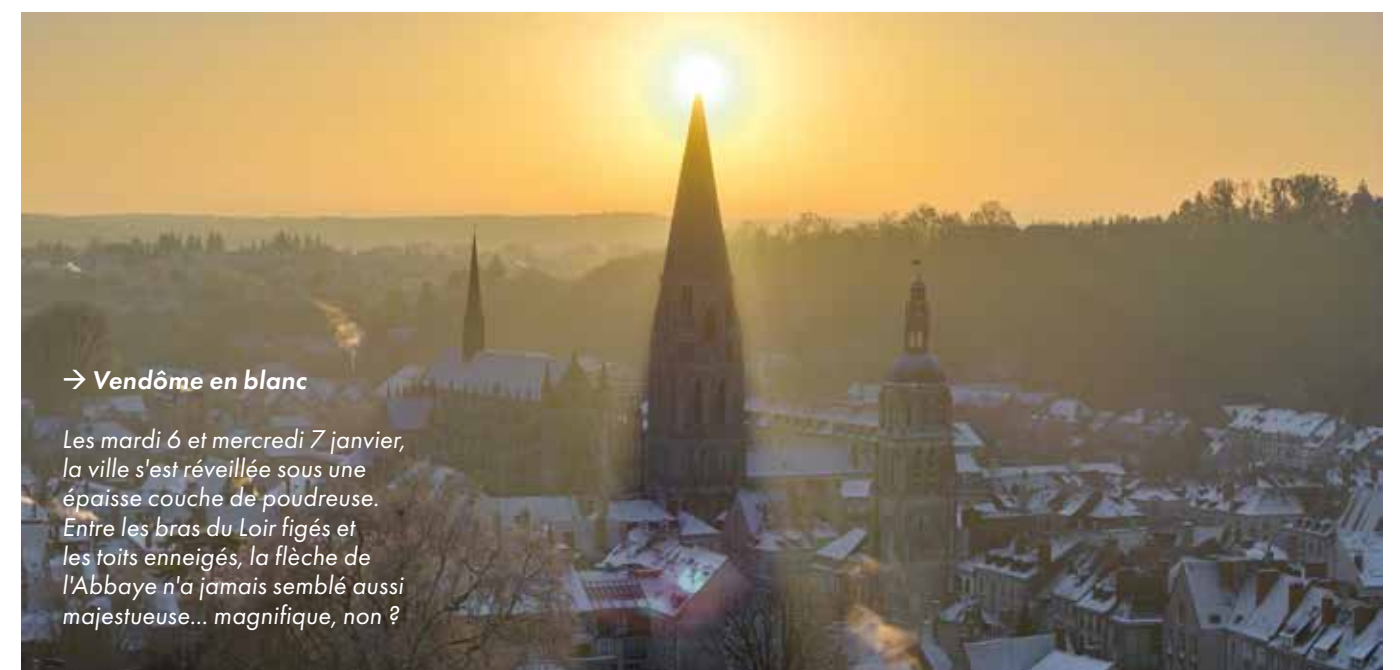
Chères Vendômoises,
Chers Vendômois

À l'approche des élections municipales, il convient de rappeler qu'une période de réserve s'impose à l'ensemble des élus et des municipalités. Cette obligation découle du principe de neutralité du service public et vise à garantir l'égalité entre les candidats ainsi qu'une information impartiale des citoyens. En vertu de l'article L.52-1 du Code électoral, il est interdit à toute collectivité territoriale de promouvoir, par des actions de communication ou des publications institutionnelles, le bilan ou l'image d'un élu ou d'une équipe municipale pendant les six mois précédant le scrutin.

Ainsi, durant cette période, les prises de paroles publiques, les écrits ou les supports de communication doivent strictement se limiter à la diffusion d'informations neutres, factuelles et dépourvues de tout caractère promotionnel. Cette exigence de neutralité et de sobriété s'applique notamment aux bulletins municipaux, aux sites internet et aux réseaux sociaux de la collectivité.

C'est dans ce cadre que, de manière tout à fait exceptionnelle, l'édition que vous retrouvez habituellement est absent de cette édition, au même titre que vous trouverez impactées les tribunes politiques. Cette décision répond à la volonté de respecter scrupuleusement les règles de neutralité et de garantir à tous les acteurs de la vie démocratique un traitement équitable dans le contexte préélectoral.

Laurent BRILLARD
Maire de Vendôme



→ Vendôme en blanc

Les mardi 6 et mercredi 7 janvier,
la ville s'est réveillée sous une
épaisse couche de poudreuse.
Entre les bras du Loir figés et
les toits enneigés, la flèche de
l'Abbaye n'a jamais semblé aussi
majestueuse... magnifique, non ?

Vendôme LE MAG
Éditeur : ville de Vendôme
Hôtel de ville et de communauté
Parc Ronsard 41100 Vendôme
02 54 89 42 00 - courrier@catv41.fr

Directeur de la publication : Laurent Brillard
Directrice-adjointe de la communication :
Katarzyna Biedrzycka
Rédaction + graphisme : Romain Dalby
Crédits photos : 4.1 Production p.3-5,
p.10, p.13-14, p.17, p.21
Impression : ISF Imprimerie - 41000 Blois
Tirage : 12 000 exemplaires
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1168-4526



Site internet
www.vendome.eu



Facebook
[@villedevendomeofficielle](https://www.facebook.com/villedevendomeofficielle)



Youtube
[@villedevendome](https://www.youtube.com/villedevendome)



Instagram
[@villedevendome_](https://www.instagram.com/villedevendome)

↓ Pour sa 11^e édition, **Abbaye on Ice** a encore une fois transformé le parvis Rochambeau en un véritable décor féérique. Du spectacle inaugural au spectacle de clôture, la magie a opéré chaque soir. Nombreux sont les patineurs amateurs et les groupes scolaires venus glisser sur la glace, partageant rires et émerveillement durant 7 semaines. Une atmosphère lumineuse et festive qui a accompagné et prolongé la magie des fêtes de fin d'année en ville.



↑ À l'occasion du **107^e anniversaire de l'Armistice de 1918**, la ville et le Comité d'entente ont salué le courage des combattants. Grâce à une reconstitution historique, petits et grands ont pu se recueillir devant le sacrifice des Poilus, perpétuant ainsi le nécessaire devoir de mémoire.

← En novembre, les élèves d'Yvonne Chollet et d'Anatole France ont participé à la **rénovation de leur cours d'école**. Encadrés par le collectif Tréteau la nuit, ils ont fabriqué estrades et bancs. Une belle initiation au travail d'équipe pour façonner, ensemble, leur futur cadre de vie.

→ Dans le cadre des travaux de mise en conformité des établissements recevant du public, **une rampe d'accès pour les Personnes à mobilités réduites (PMR)** a été installée place Gracchus Babeuf afin de desservir l'École de musique située en amont de la cour du Cloître. Cet aménagement technique, d'une longueur de 7 m avec une pente de 4,5 %, facilite le cheminement des usagers PMR vers l'équipement culturel. Le montant total de cette opération s'élève à 7 632 € TTC.



LA CUISINE CENTRALE REMPLECE LE PLASTIQUE PAR DE L'INOX



Actrice majeure du quotidien scolaire, entres autres, la cuisine centrale de Vendôme assure la production et la livraison d'environ 1 200 repas chaque jour. Au-delà de cette mission nutritionnelle, l'équipement municipal s'inscrit dans une démarche de transition écologique pour répondre aux exigences de la loi du 30 octobre 2018 dite "EGalim".

Un défi logistique et environnemental

L'une des mesures phares de la loi EGalim réside dans la suppression définitive des barquettes en plastique (voir photo), jusqu'alors utilisées pour le transport et la remise en température des aliments, au profit de l'acier inoxydable. Ce changement de paradigme, privilégiant un matériau inerte, durable et réemployable, constitue une avancée sanitaire et environnementale majeure. Pour concrétiser

cette transformation, un investissement conséquent de 150 000€ a été réalisé par la ville. Cette enveloppe a permis l'acquisition d'un parc complet de bacs en inox, spécifiquement équipés de couvercles et de joints pour garantir une étanchéité parfaite lors des livraisons. L'introduction de ces contenants réutilisables a nécessité une réorganisation totale de la chaîne de travail et de la zone de conditionnement. De nouveaux équipements ont ainsi été installés : des tables mobiles pour adapter les postes de travail, ainsi que des échelles mobiles de stockage. Un tunnel de lavage performant pour assurer l'hygiène des bacs viendra compléter les installations à partir du mois de mars.

Une cuisine centrale qui se renforce

Le fonctionnement quotidien de la restauration municipale exige une rigueur



constante pour allier volume de production et qualité de service. Afin d'accompagner l'évolution des pratiques, de piloter les nouveaux projets structurants et de continuer à développer le potentiel de la cuisine centrale, l'équipe d'encadrement a notamment été consolidée par le recrutement, à l'été dernier, d'un responsable administratif, hygiène et qualité.



LE COURAGE DES ROCHAMBELLES MIS EN LUMIÈRE AU CŒUR DE LA VILLE

Dans le cadre du réaménagement du faubourg Chartrain et de la création d'un espace végétalisé à proximité du carrefour, la ville de Vendôme a procédé à l'installation d'un nouveau totem mémoriel. Ce dernier remplace un précédent dispositif, devenu peu visible et moins adapté à l'environnement actuel.

La transmission du patrimoine local

Positionné à quelques mètres de l'ancien emplacement, ce nouveau mobilier conçu pour s'intégrer harmonieusement au reste du mobilier urbain de la ville, vise à offrir une visibilité accrue à l'histoire des « Rochambelles ». Bien que le carrefour porte leur nom depuis mai 1984, l'origine et l'héroïsme de ces femmes demeurent parfois méconnus. Cette installation permet ainsi de lier l'embellissement du cadre de vie à la transmission du patrimoine historique local.

L'épopée héroïque des infirmières de la Division Leclerc

Les Rochambelles constituent l'unité d'infirmières la plus emblématique de la Seconde Guerre mondiale. Leur nom rend hommage au comte de Rochambeau, figure vendômoise illustre de la guerre d'indépendance des États-Unis. À l'origine de ce groupe se trouve Florence Conrad, une infirmière américaine francophile. En 1942, elle parvient à financer 19 ambulances et réunit un premier noyau de volontaires à New-York, avant de rejoindre le Maroc en 1943 pour intégrer la 2^e Division blindée (DB) commandée par le général Leclerc. Cette unité a débarqué en août 1944 sur les côtes normandes. Au volant de leurs ambulances Dodge WC54, ces engagées ont suivi une préparation militaire intense pour intervenir au plus près des lignes de front. De la Normandie à la libération de Paris, jusqu'en

Alsace et en Allemagne, elles ont assuré l'évacuation et les premiers soins des blessés sous le feu des combats. Elles ont ainsi marqué l'histoire de la Libération par leur courage. La disparition de la dernière survivante, Liliane Valter, en novembre 2019, rappelle l'importance de préserver, à travers ce nouveau totem, le souvenir de leur engagement.



DES DÉFIBRILLATEURS ACCESSIBLES PARTOUT EN VILLE

Parce que la santé de chacun est une priorité absolue, la ville de Vendôme intensifie son action en matière de prévention aux risques cardiaques. Grâce au soutien de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de nouveaux Défibrillateurs automatisés externes (DAE) ont été installés, formant un maillage protecteur à travers la commune. Ce déploiement permet d'offrir à chaque habitant une chance supplémentaire de survie en cas d'urgence. Pour que ces équipements soient réellement utiles au moment crucial, leur visibilité est essentielle. L'ensemble des dispositifs présents dans les établissements publics est désormais recensé sur le site : www.defibrillateurs.info. En un clic, en cas d'accident, le site internet permet de localiser le terminal le plus proche. Cette accessibilité simplifiée permet de gagner des secondes précieuses, facilitant ainsi une intervention rapide en attendant l'arrivée des secours.



POUR UN PARTAGE DE LA RUE EN TOUTE SÉRÉNITÉ



L'hypercentre de Vendôme, et plus particulièrement la rue du Change, constitue un espace de rencontre où la convivialité repose sur le respect mutuel. Afin de renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables, la ville a procédé à l'installation d'une nouvelle signalétique aux entrées de la zone piétonne. Ces panneaux rappellent les règles de circulation en vigueur au sein de ce périmètre : le piéton y est strictement prioritaire. Suite aux signalements de plusieurs promeneurs ayant été mis en difficulté par des passages rapides, une limitation de vitesse à 5 km/h a été formellement instaurée. Cette règle impose de circuler à l'allure du pas. Cette mesure s'applique à l'ensemble des véhicules autorisés, incluant les vélos et les trottinettes. L'objectif est de prévenir tout risque de collision ou de frôlement et de garantir un partage de l'espace public apaisé. Par cette action, la ville réaffirme sa volonté de préserver la tranquillité et l'accessibilité de son cœur commerçant pour chacun.

LA POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DU LOIR

Le projet de valorisation des rives du Loir s'apprête à entrer dans sa deuxième phase opérationnelle. Après les interventions réalisées en 2025, la ville va pouvoir engager la deuxième phase de ce chantier destiné à protéger durablement le patrimoine naturel. L'an dernier, 180 m de berge ont été confortés grâce à des méthodes douces. L'installation de pieux retenant des boudins de fibres de coco végétalisés permet de lutter contre le « batillage » : ce phénomène

d'érosion se produit lorsque le mouvement de l'eau vient frapper et creuser la rive. Une fois leur système racinaire bien établi, les plantes prendront naturellement le relais pour fixer la terre. Ce dispositif corrige la fragilité causée par les anciens peupliers noirs dont les racines, trop superficielles, ne parvenaient plus à maintenir les sols. Ce premier secteur a également vu la création d'une allée en calcaire et la plantation de 20 arbres. À l'automne 2026, les travaux

s'étendront sur les 175 m restants jusqu'à la Guèze. Sur cette partie, le tracé du cours d'eau est rectiligne : l'eau ne vient pas frapper directement la terre comme elle le fait dans les virages. La berge n'étant pas dégradée, les techniques de confortement ne sont pas nécessaires. Ce second volet se concentrera donc sur l'aménagement paysager avec le raccordement de l'allée sur 45 m et la plantation de 21 nouveaux arbres pour enrichir la biodiversité locale.



UN 10^e SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ DANS LA VILLE

La gestion des biodéchets franchit une nouvelle étape à Vendôme avec l'installation d'un 10^e composteur public. Cette initiative, suivie de près par la direction de l'Environnement et des Espaces verts, s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets ménagers, transformant les restes alimentaires en une ressource fertile pour les sols. Ce déploiement repose sur un partenariat étroit entre le syndicat ValDem et l'association locale Athéna. Cette dernière joue un rôle pivot dans la

réussite du dispositif : ses membres forment les riverains volontaires aux bonnes pratiques du tri et assurent l'installation technique des bacs. À ce jour, l'ensemble des sites vendômois est actif et suivi par des référents de quartier motivés. Si quelques erreurs de tri ont pu être observées, l'accompagnement de 3 ans assuré par Athéna permet d'ajuster les comportements et de garantir la qualité du compost produit. Le développement de ce réseau répond à

une demande locale croissante. Bien que le processus de sélection des adresses se fasse souvent au cas par cas selon les sollicitations, le dialogue constant entre la collectivité, ValDem et Athéna permet de couvrir progressivement le territoire. Ce 10^e équipement, prochainement installé dans le quartier du temple, confirme la volonté de la ville d'offrir une solution de proximité durable et pédagogique à tous les citoyens désireux d'agir pour l'environnement.

DOSSIER

LES ESPACES VERTS, UN DÉFI GRANDEUR NATURE

Le paysage a été déterminant dans l'histoire de Vendôme : là où le Loir se divise en plusieurs bras, créant des îles fertiles protégées par un éperon rocheux. Au fil des siècles, l'interaction entre la nature et l'activité humaine a dessiné la physionomie actuelle de la ville. Aujourd'hui, face au dérèglement climatique, cette relation entre la ville et le végétal entre dans une nouvelle ère.

La municipalité s'attache désormais à renforcer son écosystème par le renouvellement des parcs et une gestion différenciée des espaces. L'objectif est clair : redonner une place au vivant et rétablir les cycles naturels. Cela passe notamment par la végétalisation d'espaces bitumés, comme les cours d'école, pour créer des îlots de fraîcheur. Cette transformation s'inscrit toutefois dans un cadre budgétaire et législatif exigeant. Entre la raréfaction des ressources et l'interdiction des produits phytosanitaires, les méthodes de travail évoluent pour continuer à offrir un service public de qualité, respectueux de l'environnement. Derrière l'esthétique des massifs fleuris et la sérénité des parcs, se cache l'engagement quotidien de la direction de l'Environnement et des Espaces verts et la mise en pratique d'un panel complet de techniques horticoles. Cette direction regroupe une équipe pluridisciplinaire où collaborent ingénieur paysagiste, techniciens, jardiniers, agents de propreté urbaine, apprentis et stagiaires. Si leur mission est souvent perçue à travers l'entretien courant, ces professionnels exercent en réalité des métiers de haute technicité. Élagage, production végétale, aménagements paysagers ou gestion de l'eau : ils assurent la quasi-totalité des interventions sur le patrimoine communal. Ces agents ne contraignent pas la nature, ils l'accompagnent avec une connaissance fine des cycles biologiques. C'est cette expertise humaine, déployée par tous les temps, qui garantit aujourd'hui la pérennité et la beauté du patrimoine paysager de Vendôme.



Le label « Villes et villages fleuris »

Depuis 1986, la ville de Vendôme s'inscrit dans la démarche des « Villes et Villages Fleuris », faisant de l'embellissement végétal une véritable signature territoriale. Elle est d'ailleurs classée 4 fleurs, soit le niveau le plus élevé de la grille nationale de notation. L'ambition est constante : offrir un environnement de haute qualité, agréable à parcourir et propice au bien-être de la population. Le maintien de la 4^e fleur cette année viendrait confirmer le savoir-faire des agents de la ville et consolider le statut de référence de la commune au niveau départemental. Au plan national, une telle distinction demeure un privilège rare, puisque seules 310 communes figurent aujourd'hui au palmarès des 4 fleurs. Cependant, l'approche du fleurissement a radicalement changé. L'examen du jury portera sur la cohérence globale de l'aménagement urbain : sélection de végétaux sobres en eau, généralisation du « Zéro pesticide » et recours à la lutte biologique. La valorisation des ressources est également scrutée, notamment via le paillage systématique issu du broyage de déchets verts. Au-delà du végétal, le label intègre la maîtrise des énergies, l'entretien de la voirie et la mise en valeur du patrimoine bâti. C'est à la fin de l'année, après un passage du jury courant juin, que l'on connaîtra le classement de la ville...



Né en 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » a su évoluer pour devenir un véritable baromètre de la transition écologique locale. Si la fleur demeure son emblème historique, la grille d'évaluation embrasse désormais la complexité des enjeux environnementaux contemporains. Aujourd'hui, les enjeux prioritaires se nomment végétalisation, santé publique, biodiversité et résilience face au dérèglement climatique. Les jurys évaluent désormais avec précision la stratégie urbaine globale : comment la ville lutte-t-elle contre les îlots de chaleur ? Quelle place est accordée à la désimperméabilisation des sols ? Le choix des essences, la gestion de la ressource en eau, son stockage et sa valorisation sont autant de critères techniques devenus prépondérants dans l'attribution du label. Ce haut niveau d'exigence se décline en une échelle de 1 à 4 fleurs, récompensant les collectivités les plus engagées.

Les coulisses de la création végétale



Si la démarche du jury récompense une stratégie environnementale globale, cette performance s'écrit d'abord aux serres municipales. En coulisses, les agents du service Production et Décoration florale, en symbiose étroite avec les jardiniers, orchestrent une véritable prouesse technique. Chaque année, pas moins de 120 000 plantes, réparties sur les 4 saisons, y sont patiemment mises en culture. Issu de semis, de boutures ou de divisions, ce patrimoine vivant est choyé bien en amont de sa mise en terre, le cycle de production débutant parfois 6 mois avant la plantation. Sous les serres, l'œil aguerri des horticulteurs s'allie à la précision d'un système de régulation climatique assisté par ordinateur pour garantir une croissance optimale. Cette ingénierie de précision s'appuie sur une palette végétale d'une grande diversité, riche de 500 espèces rigoureusement sélectionnées pour leur sobriété hydrique. Ce travail d'orfèvre ne se limite pas aux massifs urbains ; la passion de ces experts s'invite également au cœur de la vie locale à travers des décors événementiels sur mesure, comme notamment pour Abbaye on Ice : chaque rendez-vous bénéficie d'une mise en scène végétale unique. Plus qu'une simple production, ce service cultive un savoir-faire d'excellence, garantissant que chaque espèce, selon son rythme propre, soit prête au moment opportun pour sublimer la ville.



La pédagogie : cultiver le lien avec le vivant

Pour la direction de l'Environnement et des Espaces Verts, la gestion du paysage ne s'arrête pas à l'entretien technique. Elle englobe également une mission de transmission essentielle. Faire de la ville un terrain d'apprentissage permet de sensibiliser les citoyens, aux enjeux de la biodiversité dès le plus jeune âge. Cette volonté s'illustre chaque année depuis 14 ans sur l'allée de Yorktown, transformée en une galerie d'art végétal éphémère. Les « Jardins miniatures », conçus par des classes des écoles maternelles, primaires et des accueils périscolaires avec l'appui technique des agents de la production florale, témoignent de cette collaboration fructueuse entre les écoles et la ville. Au-delà de l'esthétique, ces projets s'inscrivent dans une démarche concrète de végétalisation, comme lors des rénovations de cours d'écoles où les enfants participent directement aux plantations. La transmission du savoir-faire se matérialise également dans la mosaïculture (mise en scène picturale avec des végétaux taillés dans un volume maîtrisé), tradition vendômoise depuis 1953. Sur la pente des Petits jardins, les créations collectives permettent aux jeunes de s'initier à la précision de ce patrimoine horticole. Pour parfaire ce dialogue avec les habitants, les serres municipales ouvrent régulièrement leurs portes. Ces rendez-vous offrent un regard privilégié sur les coulisses de la production locale et permettent d'échanger sur les pratiques de jardinage durable, indispensables à la ville de demain, avec les services des Espaces verts et de la Propreté urbaine.

Au-delà de l'esthétique, ces projets s'inscrivent dans une démarche concrète de végétalisation, comme lors des rénovations des cours d'écoles...

120 000

plantes annuelles, bisannuelles
et vivaces en production

140

hectares de bois aménagés
(chemins, parkings, bancs, etc.)

14

hectares de parcs, jardins
et squares

110

kilomètres de voies
à balayer et désherber

Un patrimoine arboré, pilier de l'identité urbaine

À Vendôme, le paysage ne se contente pas d'accompagner le bâti : il le structure. La silhouette de la ville doit beaucoup à la verticalité de ses arbres séculaires. Le cèdre, le séquoia ou le magnolia ne sont pas de simples ornements, mais les gardiens d'une identité botanique singulière. Ce patrimoine vivant compte 38 arbres remarquables, protégés pour leur rareté ou leur majesté, représentant 15 espèces différentes. Préserver cet héritage exige une gestion technique rigoureuse et une planification millimétrée. L'entretien du patrimoine arboré ne suit pas un schéma figé : il s'adapte en permanence aux cycles biologiques et aux priorités environnementales, garantissant ainsi la sécurité des usagers et la santé de la forêt urbaine. L'aménagement des espaces publics entre aujourd'hui dans une ère de transformation profonde. Le végétal n'est plus considéré comme un simple décor, mais comme une solution d'urbanisme pour répondre aux défis climatiques et sociaux. Plusieurs chantiers emblématiques illustrent cette volonté de réinventer la place de la nature en ville. Le réaménagement du parc Ronsard et la requalification du faubourg Chartrain s'inscrivent dans cette dynamique de reconquête végétale, visant à offrir des espaces de respiration plus vastes et plus qualitatifs. De la même manière, la création de la place Grandin de l'Épervier participe à la lutte contre l'imperméabilisation des sols, favorisant ainsi le retour du vivant au cœur de la ville. Ces projets, à l'instar du futur parc de la Fosse, en cours de réaménagement, dessinent une ville où le paysage devient le moteur de l'attractivité et du bien-être des habitants.



Le parc de la Fosse : un poumon vert pour les Rottes

Première pierre du Projet urbain des Rottes (PUR) selon le schéma directeur du cabinet Citadia, le square de la Fosse se métamorphose en un pôle d'attractivité central. Véritable « liant », il dessine une transversale est-ouest de circulation douce permettant la liaison du Guichet unique au lycée Ronsard, offrant une découverte du quartier en s'éloignant des circulations automobiles des axes Maillettes et Jean Moulin. Ses nouveaux tracés en courbes viennent élégamment briser l'orthogonalité urbaine. Le site intensifie sa fonction ludique : au city stade et aux jeux pour les 5-12 ans

s'ajoutent une structure pour les 2-6 ans, une balançoire et une tyrolienne prévue pour le printemps. L'emblématique kiosque, déplacé pour retrouver son sens au cœur des mobilités douces, côtoie désormais une estrade en bois et des tables de pique-nique. La trame de tilleuls s'enrichit de savonniers aux chandelles jaunes, de cerisiers du Japon étincelants, d'un charme coréen au port gracieux et d'un mimosa à la douceur et à la fraîcheur d'une fin d'hiver. Après les derniers engazonnements, cet écrin sera pleinement opérationnel pour la belle saison 2026.

La gestion de l'eau : une priorité absolue

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, la gestion hydrique à Vendôme relève d'une grande précision. La collectivité mise sur une économie circulaire exemplaire en valorisant l'eau non chlorée du centre aquatique des Grands-Prés : 108 m³ ont été récupérés en 2025 et le système est en capacité d'en offrir plus. Ce dispositif est complété par le puits des serres municipales et sa citerne de 22 m³, réalimentée d'eau de pluie dans laquelle sont prélevés 220 m³/an. Sur le terrain, un camion de 5 000 L assure l'irrigation mobile des massifs, arbres et arbustes dépourvus de points d'eau. Pour maximiser chaque goutte, les services déploient des solutions de pointe : arrosage nocturne, goutte-à-goutte, sondes d'humidité et d'utilisation d'oyas (diffuseurs en terre cuite). Ces technologies, alliées au paillage systématique, garantissent la pérennité du patrimoine végétal tout en assurant une sobriété hydrique exemplaire.



Vers un avenir végétal résilient

Face à l'accélération du dérèglement climatique, Vendôme transforme ses contraintes en opportunités d'innovation. La stratégie ne consiste plus à simplement « verdir », mais à bâtir une infrastructure naturelle capable de réguler la température urbaine. En remplaçant l'asphalte par des sols perméables et en multipliant les îlots de fraîcheur, la ville agit directement sur le confort thermique des habitants. Cette mutation exige une sélection rigoureuse des essences : l'époque où l'on plantait uniquement pour le décor est révolue. Désormais, chaque arbre introduit est choisi pour sa capacité à stocker le carbone et à résister au stress hydrique de demain. Le patrimoine arboré suit ainsi un cycle de renouvellement dynamique, où chaque retrait d'arbre malade est compensé par une plantation stratégique, garantissant de cette manière un solde végétal toujours positif. Bien avant les obligations légales, Vendôme a fait le choix radical du « Zéro pesticide » dès 2009.

Pour maintenir l'équilibre, la ville privilégie la lutte biologique intégrée : l'usage d'insectes auxiliaires remplace les traitements chimiques pour protéger les célèbres tilleuls vendômois. La gestion des espaces s'affine également avec le fauchage tardif et la tonte raisonnée, qui laisse la biodiversité reprendre ses droits sur certaines pelouses. Les jardiniers favorisent aussi l'utilisation de végétaux qui peuvent être réemployés sur d'autres sites, dans une continuité pérenne sur la ville. Ils réutilisent systématiquement les heuchères ou les sauges sur des renforcements de massifs vivaces après leur utilisation en massifs floraux. Ainsi des plantes initialement saisonnières deviennent permanentes sur la ville et assurent ainsi une économie circulaire optimum. Ces pratiques, associées à l'usage de paillages biodégradables, réduisent drastiquement l'empreinte écologique de la commune tout en préservant la santé des sols.



La nature, c'est l'affaire de tous

L'identité vendômoise repose sur une alchimie délicate : le mariage de la pierre séculaire, du végétal et de l'eau. Ville d'eau façonnée par les bras du Loir, elle puise sa poésie dans ce dialogue permanent entre ses édifices historiques et ses rives arborées. Cette atmosphère de ville-jardin n'est pas un acquis, mais un équilibre à protéger. Si les reflets du Loir sur la Porte Saint-Georges ou la silhouette de la Porte d'eau dessinent un paysage intemporel, ce dernier est aujourd'hui confronté à la réalité brutale des fluctuations climatiques. Chaque saison devient un défi technique et une invitation à l'excellence. Maintenir ce niveau d'exigence implique de transformer les contraintes législatives en leviers d'innovation. Le renforcement de la biodiversité urbaine et la gestion sobre des ressources ne sont plus des options, mais les piliers d'une stratégie visant à léguer un patrimoine vivant aux générations futures. C'est dans cette vigilance de chaque instant que se joue la pérennité du charme vendômois. Face à l'immensité des enjeux environnementaux, la réponse ne peut être que collective. La ville de demain se dessine à la croisée du savoir-faire des agents municipaux et de l'engagement des citoyens. Si la municipalité structure le paysage, l'habitant l'anime et le prolonge. Cette dynamique de « nature en partage » s'exprime concrètement dans nos rues. Qu'il s'agisse de cultiver un jardin partagé au cœur d'un quartier ou de végétaliser un pied d'arbre devant sa porte, chaque Vendômois dispose des clés pour devenir acteur de son environnement. Le concours « Maisons et balcons fleuris » est le symbole d'une ville qui se mobilise. En embellissant une façade ou un trottoir, les riverains participent à la création de corridors écologiques essentiels. Cette synergie entre l'expertise institutionnelle et la passion citoyenne est le moteur indispensable pour faire de Vendôme une ville toujours plus durable, résiliente et rayonnante.



Concours « Maisons et balcons fleuris »

Vous souhaitez participer à fleurir Vendôme depuis votre balcon, dans votre jardin, ou bien un jardin familial ou partagé ? Participez au concours « Maisons et balcons fleuris » organisé par la ville et la Régie de quartiers. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juillet, puis le jury passera chez chacun d'entre vous pendant l'été (date non fixée pour le moment). Les résultats seront rendus publics lors de la remise des prix en octobre : chaque participant repartira avec un cadeau offert par la ville adapté à l'embellissement des jardins.

> Inscriptions bientôt disponibles en ligne sur : www.vendome.eu ou envoyez un mail à deev@catv41.fr

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE: UN NOUVEL AMÉNAGEMENT AUX GRANDS-PRÉS



Avant



Après

Situés en amont du centre-ville, les clapets des Grands-Prés constituent un maillon essentiel de la gestion hydraulique locale. Avec une chute d'environ 1,50 m, cet ouvrage est aujourd'hui en contradiction avec l'article L.214-17 du Code de l'environnement. Cette réglementation impose aux structures situées sur le Loir de garantir la « continuité écologique », soit la libre circulation des espèces piscicoles et le transit naturel des sédiments.

Un arbitrage entre régulation et environnement

Face à cet enjeu, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois a engagé une étude approfondie pour définir l'avenir

de l'ouvrage. Si l'effacement pur et simple a été envisagé, le comité de pilotage, regroupant les élus, l'État, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la Fédération de pêche, a privilégié un scénario d'aménagement.

Une rivière de contournement pour 2027

Le 12 décembre 2022, le conseil communautaire a ainsi acté la création d'une rivière de contournement. Les clapets jouent en effet un rôle stratégique : ils assurent la répartition des débits entre les bras nord et sud du Loir et maintiennent le niveau d'eau nécessaire à la prise d'eau potable d'Areines. Ce futur bras du Loir sera aménagé à la pointe de l'île des Grands-Prés,

permettant aux poissons de franchir l'obstacle. En parallèle, les clapets existants feront l'objet d'une réhabilitation technique, incluant le remplacement des vérins. Actuellement en phase finale de maîtrise d'œuvre, le projet s'inscrit dans le futur accord de territoire Loir médian (plus d'informations sur www.contrat-loirmedian.com). Le chantier, d'une durée estimée à 2 mois, devrait débuter en avril 2027. Le calendrier des travaux sera strictement adapté au débit de la rivière pour minimiser l'impact sur le milieu aquatique. Cet aménagement permettra non seulement de répondre aux obligations légales, mais aussi de valoriser le patrimoine naturel de l'entrée de ville tout en maintenant les usages actuels de la rivière. À terme, cette installation fera des Grands-Prés un site exemplaire où les impératifs de la ressource en eau cohabitent harmonieusement avec la préservation de la faune locale.

PLAN CLIMAT: UNE NOUVELLE ÉTAPE MAJEURE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Piloté par la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) constitue la véritable feuille de route locale pour répondre aux enjeux du changement climatique. Rendu obligatoire par la loi de transition énergétique de 2015, ce document stratégique et opérationnel vise à coordonner les efforts des acteurs du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et préparer notre territoire aux effets du dérèglement climatique.

Un calendrier rythmé jusqu'à l'adoption finale

Le 26 janvier 2026, le projet a franchi un cap décisif avec son adoption par le conseil communautaire. Ce vote par la collectivité valide l'ensemble du travail accompli

depuis septembre 2024 : du diagnostic initial à la définition de la stratégie, jusqu'à l'élaboration d'un programme d'actions concrètes. Ce dernier a été co-construit avec de nombreux partenaires, notamment la chambre d'agriculture, le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC), le syndicat mixte du Pays vendômois ou encore les acteurs du bois-énergie. La validation du projet en ce début d'année 2026 marque le lancement de la phase de consultation administrative. Dès février, le dossier complet sera transmis aux Personnes publiques associées (PPA), incluant la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), la préfecture de région Centre-Val de Loire et le conseil régional. Ces instances disposeront de 2 à 3 mois pour émettre un avis réglementaire sur la pertinence et la conformité du plan. Une fois ces avis recueillis, une étape essentielle de consultation publique se tiendra à la rentrée de septembre 2026. Pendant un mois, l'ensemble des habitants et acteurs du Vendômois pourra accéder au dossier de consultation. Afin de faciliter l'appropriation

de ce sujet technique, le dossier comprendra un résumé non technique, en plus des pièces réglementaires (rapport de diagnostic, stratégie territoriale, programme d'actions, évaluation environnementale). Un dispositif de suivi expliquera également comment les résultats seront mesurés.

Vers l'adoption définitive et la mise en œuvre

Cette période sera l'occasion pour chacun de formuler des remarques, des questions ou des propositions d'ajouts. Ces retours citoyens permettront d'ajuster le projet avant sa validation finale. À l'issue de ces ajustements, la procédure entrera dans sa phase terminale. L'objectif est une adoption de la version définitive du PCAET par le conseil communautaire à l'automne 2026, rendant alors le plan pleinement opérationnel pour les 6 années à venir.



Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, envoyez un mail à planclimat@catv41.fr

LE DISPOSITIF « FAÇADES », UN LEVIER POUR VALORISER LE PATRIMOINE

Lancé en 2022, le dispositif municipal d'aide au ravalement de façades est pleinement opérationnel. Cette initiative accompagne les propriétaires privés dans l'entretien de leur bien, avec l'objectif d'améliorer l'aspect visuel des rues et de préserver la qualité architecturale qui fait l'identité de Vendôme.

Un appui technique et financier

Le dispositif repose sur un partenariat entre la ville, l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Cette collaboration permet aux particuliers de bénéficier d'un avis architectural gratuit pour guider leurs

choix de matériaux ou de couleurs, facilitant ainsi les démarches administratives. Côté financement, la ville peut octroyer une subvention allant jusqu'à 10 000 € par projet. Ce soutien est cumulable avec d'autres aides, comme celles de la Fondation du patrimoine.

De nombreux projets en cours d'étude

D'abord testé sur le faubourg Saint-Lubin, le périmètre a été étendu en avril 2024 au centre-ville ainsi qu'aux faubourgs Saint-Bienheure et Chartrain. Le bilan des premiers mois est positif : une quinzaine de projets font actuellement l'objet d'un accompagnement. À ce jour, quatre chantiers ont été finalisés représentant un montant global

de travaux d'environ 160 000 € HT, pour 40 000 € d'aides communales. L'exemple récent de cette habitation faubourg Chartrain (voir photo) souligne l'intérêt patrimonial de cette démarche. La restauration d'une maison à colombages, élément typique de l'identité locale, montre comment un ravalement soigné peut redonner du caractère à un quartier. En révélant à nouveau la structure en bois et en utilisant des enduits adaptés, ce projet participe concrètement à la mise en valeur du cadre de vie quotidien.

Pour plus d'informations, contactez l'ADIL41 au 02 54 42 10 00 ou envoyez un mail à adile41@wanadoo.fr
Permanence au Guichet unique des Rottes : 37, rue Georges Clemenceau (le 2^e et 3^e vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h 15)



Avant



Après

UNE RESTAURATION MINUTIEUSE AU CŒUR DE L'HISTOIRE DE LA VILLE



Érigée entre le XIII^e et le XV^e siècle, l'arche des Grands-Prés, communément appelée « Porte d'eau », est l'un des derniers vestiges des fortifications médiévales de Vendôme. Cette sentinelle fluviale, qui contrôlait autrefois l'accès à la ville par le Loir, fait aujourd'hui l'objet d'un chantier d'envergure pour assurer sa sauvegarde et restaurer ses mâchicoulis historiques.

Un défi technique pour la pierre de taille

Engagée après une phase de sécurisation, la restauration actuelle se concentre sur la structure même de la maçonnerie. Les premières étapes ont consisté en la dépose méticuleuse des quelques pierres restantes du parapet. Dans l'objectif de restituer cet ensemble, chaque bloc a été numéroté afin de distinguer les éléments à conserver de ceux devant être remplacés ou complétés. Pour ces derniers, le choix s'est porté sur le calcaire de Sireuil, extrait en Charente près de Cognac. Cette pierre de teinte claire et à grain fin présente des caractéristiques géologiques similaires aux pierres locales,

garantissant une parfaite harmonie visuelle, à l'image des travaux récemment menés au château. La technicité du chantier se niche également dans la consolidation des consoles des mâchicoulis. Certains blocs fissurés ne sont pas remplacés, mais renforcés par l'insertion de tiges armées en fibre de verre, une méthode permettant de préserver la matière d'origine tout en garantissant la solidité de l'ouvrage.

Un trésor préservé bientôt révélé

Protégée derrière ses bâches de chantier, la Porte d'eau semble s'effacer temporairement du paysage urbain. Cette discrétion est pourtant le gage d'une restauration de précision, menée sous la supervision d'un architecte spécialisée. Bientôt, les structures d'étalement provisoires disparaîtront, laissant place à un monument restauré. Pour accompagner cette renaissance, l'appel aux dons lancé avec la Fondation du patrimoine reste ouvert à la générosité de tous. Si cet édifice a longtemps été l'un des trésors les plus discrets de Vendôme, la

fin des travaux placera tous les regards sur cette sentinelle de pierre. Elle redeviendra alors une étape majeure du parcours touristique « Ville d'eau et de lumières », prête à traverser les siècles futurs.



14 tonnes

C'est le poids de la terre végétale évacuée pour extraire les racines de lilas qui s'infiltraient dans la structure et menaçaient sa stabilité.

Merci aux mécènes qui s'associent à cette aventure, et tout particulièrement à Suez.



Pour accéder à la page de don, scannez le QR code ou rendez-vous sur fondation-patrimoine.org



Direction régionale des affaires culturelles



VOS NOUVEAUX COMMERCES À VENDÔME

Retrouvez les boutiques qui se sont récemment installées, reflet de la diversité des enseignes présentes en centre-ville.



Be you Barber
Salon de coiffure, barbier
9 rue Poterie



BotaniQ
Artisan fleuriste
4 rue Renarderie



Boucherie Massa
Commerce de bouche
46 avenue Gérard Yvon



Destock+
Multi services, bricolage, point clés
62 rue du Change



La Maison du Ravioli
Cuisine asiatique sur place et à emporter
10 rue Poterie



Les Délices Orientaux
Cuisine orientale sur place ou à emporter
4 rue Frincambaut



L'Atelier des Petites Bouchées
Petits fours sur place ou à emporter
80 faubourg Chartrain



L&T Studio
Institut de beauté
14 bis place Saint-Martin



Partnaire
Agence d'intérim, CDD, CDI
116 faubourg Chartrain

EXPOSITIONS

Expositions gratuites
Organisées par la direction
de l'Attractivité culturelle

Du 30 avril au 7 juin
Exposition collective
« Mythes »
Manège Rochambeau

Du 7 mai au 21 juin
Exposition monographique
Bernard Thimonnier
Chapelle Saint-Jacques

Du 3 juillet au 20 septembre
Exposition monographique
Monique Tello
En partenariat avec
la Galerie Univer
Manège Rochambeau

Du 28 août au 20 septembre
Exposition monographique
Charlotte de Maupeou
Chapelle Saint-Jacques



Retrouvez encore plus
d'événements sur
vendome.eu

**OFFICE DE TOURISME
DE VENDÔME**

📍 47 - 49 rue Poterie
41100 Vendôme

☎ 02 54 77 05 07

📍 vendome-tourisme.fr

Bouchon de Blois « 10 ans déjà »

Dimanche 26 avril à Vendôme
Organisé par Valve

Ambiance rétro en vue ! Le rassemblement du « Bouchon de Blois » s'installe de nouveau à Vendôme. L'événement phare sera la parade de véhicules anciens qui traversera les rues du centre-ville, reconstituant les départs en vacances d'autrefois. Après le défilé, toutes les voitures de collection seront stationnées aux Grands-Prés pour une exposition en plein air. L'occasion idéale pour admirer de près ces mécaniques de légende et échanger avec des passionnés dans un cadre convivial.



DeuchMil26

Du 13 au 17 mai
Plan d'eau - Villiers-sur-Loir

L'esprit de la mythique Citroën 2 CV va souffler sur le vendômois ! Le DeuchMil26 débarque en mai pour un rassemblement haut en couleur avec plus de 3 000 véhicules. Entre passion et nostalgie, profitez aussi d'animations inédites en plein cœur de Vendôme.

Pour plus d'informations :
www.asso2cvclubsfrance.org

Forum jobs d'été & Alternance

Samedi 7 mars de 10h à 17h
Le Minotaure - Vendôme

Des emplois saisonniers, des propositions d'alternance, des informations sur l'apprentissage, le BAFA, les chantiers citoyens... le Forum jobs d'été & alternance sera à nouveau cette année un temps fort pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour plus d'informations :
jobs@catv41.fr / 02 54 89 13 02



Vendôme passionnément

Chers concitoyens Vendômois,

À l’approche des élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars 2026, notre équipe municipale souhaite rappeler le cadre de neutralité qui s’impose à toutes les collectivités et à l’ensemble de leurs élus pendant la période préélectorale (à compter du 1^{er} septembre 2025).

Conformément à l’article L.52-1 du Code électoral, il est interdit de diffuser, dans les six mois précédant le scrutin, toute communication institutionnelle pouvant être perçue comme valorisant le bilan ou l’action d’une équipe municipale.

Dans un souci de respect scrupuleux de ces règles et d’égalité entre les candidats, nous faisons donc le choix de ne pas publier de tribune politique dans cette édition. Cette décision traduit notre attachement à une information neutre et impartiale des citoyens, condition essentielle d’un débat démocratique équilibré.

Laurent BRILLARD et la majorité municipale

Partageons demain

Préparons l’avenir

Une nouvelle année s’ouvre, mais le paysage politique dans lequel elle s’inscrit nous oblige à une vigilance de tous les instants. Depuis maintenant plusieurs années, l’État s’enfonce dans un affaiblissement des services publics, dans la fragilisation des acquis sociaux et dans la banalisation d’un recul démocratique. C’est sur ce terreau que se nourrit l’extrême droite, en jouant sur les inquiétudes et en transformant les difficultés bien réelles en instrument de division. Son discours, omniprésent dans l’espace médiatique, diffuse l’idée pernicieuse que la cohésion d’une société se construit par l’exclusion, la stigmatisation et la peur. En prétendant apporter des réponses simples à des problèmes complexes, elle s’attaque aux libertés, à l’égalité et à l’État de droit. Ce poison politique n’est pas nouveau mais il gagne du terrain à chaque fois qu’aucune réponse n’est apportée sur les causes profondes des injustices. Face aux discours fatalistes, nous nous devons de porter le fer sur la base d’une conviction simple : celle qu’une société meilleure ne naît pas de l’addition d’intérêts individuels, mais d’un effort collectif basé sur la solidarité. Elle doit redevenir cette boussole qui protège les plus fragiles, accompagne les parcours de vie et réaffirme que personne ne doit être laissé sur le bord du chemin : voilà ce que signifie une société digne de ce nom. Cependant, la solidarité ne doit pas être qu’un catalogue d’intentions mais passer par des politiques publiques ambitieuses, des services publics forts et accessibles et des réponses concrètes au dérèglement climatique. Refuser la résignation, la division et l’exclusion, refuser que la peur s’impose : telle est la responsabilité de chacun. Le futur ne s’attend pas : il se construit.

Christophe CHAPUIS, Caroline BESNARD et Patrick CALLU

Ces tribunes n’engagent pas la rédaction.

Place à Vendôme

2026 est une année importante pour la démocratie locale : c’est l’avenir du Vendômois qui se décide. Vous qui irez voter, parlez-en ! Notamment auprès des jeunes : « et toi, tu iras voter ? ». Car l’échelon local, c’est celui de nos cantines, de la préparation du territoire au changement climatique, de nos gymnases, de la solidarité entre voisins.

Pierre FOURNET-FAYARD et Marlène GÉRARD

Vendômois naturellement

Les défis à venir sont nombreux, et une partie de notre avenir s’écrit à l’échelle locale. Vos élus locaux ne sont pas des professionnels de la politique mais des hommes et des femmes comme vous qui ont l’envie d’agir pour notre quotidien et notre avenir. Leurs projets et priorités ne sont pas identiques. Vous avez la chance de choisir : saisissez-la !

Alexandre BOITEL et Sabine GREULICH

La ville de Vendôme et Territoires vendômois à votre service

HÔTEL DE VILLE ET DE COMMUNAUTÉ GUICHET UNIQUE PARC RONSARD
Parc Ronsard
Lundi, mercredi, jeudi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Mardi : fermé le matin - 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 17 h 30 en continu
Tél. 02 54 89 42 00 - Fax 02 54 89 42 01
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
02 54 89 41 81
ENFANCE JEUNESSE
02 54 89 41 71
VIE SCOLAIRE
02 54 89 41 77
SPORTS
02 54 89 41 66
PÔLE TRANSPORTS ET MOBILITÉ
Move : move-vendomois.fr
Inscription : 02 54 89 43 40
Info réseau : 02 54 89 41 36
POLICE MUNICIPALE
02 54 89 42 00

GUICHET UNIQUE DES ROTTES ESPACE FRANCE SERVICES
37 avenue Georges Clemenceau
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h. Mardi : 13 h 30 à 17 h
02 54 86 47 00
Services du guichet unique
Démarches famille, carte nationale d'identité et passeport
CIAS
Maintien et autonomie à domicile, aide et développement social
Accès aux droits
Point justice
02 54 86 47 77

CCAS
37 avenue Georges Clemenceau
02 54 86 46 50
CENTRE CULTUREL
24 avenue Georges Clemenceau
Période scolaire :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16 h à 18 h 30

Mercredi : 14 h à 18 h
Vacances scolaires :
Lundi au vendredi : 10 h à 12 h - 14 h à 18 h
(sauf sorties à la journée)
02 54 89 16 50

CENTRE SOCIAL
3 rue du Colonel Fabien
Lundi au jeudi : 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h
Vendredi : 9 h à 12 h
02 54 89 46 20

ENFANCE-JEUNESSE
Retrouvez les horaires de ces accueils sur le site territoiresvendomois.fr
Transfo - Information jeunesse multimédia
02 54 89 13 00
transfo@catv41.fr
Le Passage
Passage de l'Imprimerie
02 54 89 33 13
lepassage@catv41.fr
L'Annexe
42 ter Avenue Jean Moulin
02 54 89 46 10
annexe@catv41.fr

LE MINOTAURE
Rue César de Vendôme
Lundi, mardi, jeudi : 13 h à 17 h 30
Mercredi et vendredi : 9 h à 17 h 30
Fermé le samedi, le mois d'août et pendant les congés de Noël
Réservation de salles : 02 54 89 44 00
Billetterie : 02 54 89 44 00

MAISON DE L'ENFANCE
Rue Geoffroy Martel
Accueil de loisirs Les Galopins
Mercredi : 7 h 30 à 18 h 30
Toutes les vacances scolaires : 8 h à 18 h (accueil des enfants de 3 à 13 ans)
02 54 72 23 14

MÉDIATHÈQUES
Parc Ronsard
Pour consulter les horaires, appeler au 02 54 89 43 66 ou rendez-vous sur mediaenvendomois.fr
Bibliothèque des Rottes
Rue du Colonel Fabien
Pour consulter les horaires, appeler au 02 54 89 46 15 ou sur mediaenvendomois.fr

PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)
5 rue du Colonel-Fabien
02 54 89 49 00
La forêt des petits pas
Lundi au vendredi : 7 h 30 à 18 h 30
02 54 89 49 20
La T'Rottinette et le Jardin d'enfants spécialisés (JES)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h à 18 h
02 54 89 49 30
La crèche L'île aux câlins (Saint-Ouen)
Du lundi au vendredi : 7 h 30 à 18 h 30
02 54 73 31 13
La Farandole (Montoire-sur-le-Loir)
Du lundi au vendredi : 8 h à 18 h
02 54 72 65 17

RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL
5 rue du Colonel-Fabien
02 54 89 49 40
Lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h (sur rendez-vous)
Mercredi de 9 h à 12 h - 14 h à 17 h
Vendredi de 14 h à 17 h

SERVICE INTERCOMMUNAL DU LOGEMENT SOCIAL (SILS)
Permanences
Hôtel de ville et de communauté
Vendredi : 13 h 30 à 17 h 30
Guichet unique des Rottes
Lundi : 8 h 30 à 12 h
02 54 89 43 89 (sauf mercredi)

Les élus à votre écoute

Laurent Brillard
Président de la communauté d'agglomération Territoires vendômois - Maire de Vendôme
Permanence sur rendez-vous au 02 54 89 42 02 et le 1^{er} et 3^e mercredi de 10 h à 12 h au guichet unique des Rottes et le dernier mercredi de chaque mois de 10 h à 12 h à l'Espace de la Pierre Levée (quartier sud)

Permanence des autres élus sur rendez-vous au 02 54 89 42 03

Benoît Gardrat
1^{er} maire-adjoint - Grands projets, urbanisme, politique foncière, ville numérique

Michèle Corvaisier
2^e maire-adjointe - Politique événementielle, relations internationales, sécurité des établissements recevant du public

Phillippe Chambrier
3^e maire-adjoint - Environnement, évaluation de l'empreinte écologique des politiques publiques, voirie et bâtiments

Béatrice Arruga
4^e maire-adjointe - Politique éducative, Programme de réussite éducative (PRE) et à l'alimentation

Simon Houdebert
5^e maire-adjoint - Stratégie financière, élections

Agnès MacGillivray
6^e maire-adjointe - Patrimoine, archives, fonds anciens, restauration et valorisation du château, assurances et commande publique

Tural Keskiner
7^e maire-adjoint - Affaires administratives, intégration et dialogue interculturel

Minthy Mabiala-Boussi
8^e maire-adjointe - Vie associative, démocratie locale, égalité femmes-hommes, cohésion sociale

Jimmy Marcilly
9^e maire-adjoint - Politique sportive

Alia Hammoudi
Conseillère municipale déléguée - Accessibilité, inclusion

Nathalie Martellière
Conseillère municipale déléguée - Prévention santé, sécurité sanitaire (dont hygiène des locaux)

Yolande Morali
Conseillère municipale déléguée - Action sociale de proximité

Marwane Chabbi
Conseiller municipal missionné - E-administration et développement du numérique (placé auprès du 1^{er} adjoint)

Partageons demain :
Permanences le 1^{er} et 3^e mercredi, de 16 h 30 à 17 h 30 au guichet unique des Rottes

Place à Vendôme :
Permanences sur rendez-vous : marlene.gerard@catv41.fr pierre.fournet-fayard@catv41.fr

Vendômois naturellement :
sabine.greulich@catv41.fr alexandre.boitel@catv41.fr

LOIR ÉVÈNEMENTS

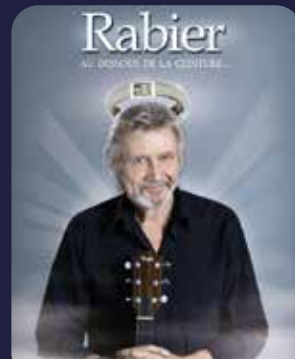
MINOTAURE DE VENDÔME

20
26



**YANNICK
NOAH**

**VENDREDI 06 FÉVRIER
20H30
65 € / 55 €**



**DANIEL
RABIER**

**VENDREDI 20 MARS
20H30
COMPLET**



**AMAURY
VASSILI**

**DIMANCHE 12 AVRIL 2026
16H
44 € / 40 €**



**FESTIVAL
DE MAGIE**

**SAMEDI 25 AVRIL
11H : SPECTACLE DE MAGIE POUR ENFANT
17H : CONFÉRENCE DE MAGIE
20H30 : GALA DE MAGIE AVEC
10 MAGICIENS INTERNATIONAUX !
12 € / 10€ / 30€**



**BONEY M
LEGEND**

**JEUDI 18 JUIN 2026
20H30
37€**

Horaires d'ouverture du Minotaure
pour réservations sur place :

Lundi, Mardi et Jeudi 13h00 à 17h30
Mercredi et Vendredi 9h00 à 17h30

Saison 2025/2026 : réservations au 02 54 89 44 00
ou sur **FNAC / Ticketnet Espace culturel Leclerc**
/ **Minotaure**

www.loirevenements.com



**LOIR
ÉVÈNEMENTS**